

Claude HAUSER, *Les réfugiés aux frontières jurassiennes (1940-1945). Accueil et refoulement – Internement*, Coédité par le Groupe historique du régiment d'infanterie 9 et le Cercle d'études historiques de la Société jurassienne d'émulation, préface de Jean-Claude Favez, 1999, 132 pages.

Il est bon pour commencer de citer la préface du professeur Favez rappelant que, dès avril 1933, le Conseil fédéral refuse de considérer la persécution raciale comme un motif d'octroi de l'asile politique et qu'en 1938, il approuve l'apposition d'un signe distinctif dans les passeports des Juifs allemands permettant de leur appliquer un contrôle particulier. Favez mentionne aussi que tant la population civile que les membres de la communauté juive de Suisse ne se rendaient pas compte de ce qu'il advenait des personnes déportées, contrairement aux autorités qui en 1942 «connaissaient avec certitude ce qui se passait à l'Est. Le doute sur ce point n'est plus permis» et de préciser que la politique de dissuasion s'est poursuivie jusqu'à la mi-juillet 1944.

L'ouvrage de Claude Hauser se divise en deux parties, l'une consacrée à l'arrivée et au refoulement des réfugiés, l'autre à leurs conditions d'internement sur sol jurassien.

L'auteur dénombre trois vagues successives d'arrivées de réfugiés, civils et militaires. La première (juin 1940) est la conséquence de la débâcle française, la deuxième (printemps 1942 à la fin 1943) résulte des rafles, des déportations et du Service du travail obligatoire (STO) ainsi que de l'enrôlement forcé des Alsaciens dans la Wehrmacht, la troisième (automne 1944) découle des combats après entre les Alliés et la Wehrmacht.

Si en juin 1940, environ 12 000 civils et 38 000 militaires trouvent accueil en Suisse, on note une certaine hostilité des autorités jurassiennes relayée par la population envers les ressortissants de régimes de gauche (cf. le refoulement de 1500 travailleurs espagnols républicains, le 18 juin 1940). D'un côté le colonel Stambach, chef du service des réfugiés, n'hésite pas à inviter des officiers allemands à une collation (fin juin 1940), de l'autre le curé-doyen Membrez empoisonne à sa manière la vie de la colonie française de Porrentruy inféodée à Pétain tandis que les sœurs ursulines prodiguent une aide chaleureuse aux réfugiés civils, surtout juifs.

Suite à la fermeture totale de la frontière jurassienne (13 août 1942), certains secteurs deviennent propices aux passages clandestins. Les Ebourbettes près de Charmoille, utilisés surtout par les Alsaciens, le secteur Déridez - La Queue-au-Loup, Damvant - Chamesol - Le Lomont, Maîche et le Doubs vers le Château de Paille, le gué à hauteur des Enfers et aux environs d'Epiqueuz.

Hauser cite des chiffres de refoulement sur la base de rapports de police «adressés de juin 1941 à fin décembre 1943 par les gendarmes au sergent Choffat, chef de la police cantonale pour le district de Porrentruy, ainsi que les registres d'écrou de la prison, répertoriant les réfugiés de sexe masculin qui y furent provisoirement incarcérés de 1942 à 1944, constituant les deux sources principales permettant d'évaluer grossièrement le flux et le reflux de personnes

franchissant la frontière dans la région. Henry Spira a ainsi pu recenser 214 personnes enregistrées à Porrentruy par la police cantonale durant deux ans et demi, parmi lesquelles dix-neuf furent refoulées de l'Ajoie en France. Quant aux 278 noms masculins inscrits dans les registres d'écrou de la prison bruntrutaine, trente-cinq sont expressément mentionnés comme refoulés» (p. 42). Les chiffres mentionnés ne sauraient être exhaustifs, certains réfugiés, entrés par l'Ajoie, furent refoulés dans d'autres secteurs; d'autres ne furent même pas répertoriés administrativement, mais refoulés sur-le-champ après interception par la douane ou l'armée. Il faudrait aussi tenir compte des femmes et des enfants escortés jusqu'à Porrentruy puis hébergés chez les bonnes sœurs (sœurs Ursulines, sœurs de Saint-Paul, sœurs de Charité...), car ils n'ont été ni répertoriés ni décomptés.

Le cas de la famille Sonabend, refoulée à la mi-août 1942, a été évoqué à de multiples reprises et exploité, encore dernièrement, par les médias. L'auteur décrit l'énergique protestation d'une cinquantaine de Bruntrutains de tous bords réussissant provisoirement à empêcher ce refoulement, malgré les antagonismes politiques qui les séparent¹. Il reproduit la lettre de protestation indignée adressée le 24 août 1942 par le conseiller national radical Paul Billieux au conseiller fédéral von Steiger.

L'ouvrage cite l'intervention effectuée, jusqu'au même von Steiger et auprès du nonce, par des internés du camp de Bourrignon, qui hébergeait des juifs orthodoxes, pour empêcher avec succès le refoulement d'une dizaine de jeunes gens venus d'Anvers.

Dès avril 1941, un nombre croissant d'Alsaciens, fuyant les enrôlements de force, transitent par la Suisse, de l'Ajoie à Genève, afin de se rendre en zone non occupée. Choffat insiste auprès de la préfecture pour obtenir des mesures spéciales et des renforts pour empêcher cet afflux. Selon le rapport du poste de douane de Bonfol, on a dénombré, durant la guerre, 1064 Alsaciens ayant pénétré en Suisse par Le Largin. Dès fin 1943, on constate l'arrivée de déserteurs de la Wehrmacht dont un tiers sont des «Malgré-Nous» (Alsaciens enrôlés de force).

En 1944, arrivent nombre de prisonniers de guerre s'évadant de camps en France ainsi que des habitants des départements limitrophes, fuyant la zone de combat. On compte environ 9000 personnes, arrivées en Ajoie puis transportées par l'armée vers Les Verrières où elles retrouvent la France libérée, en arrière du front. Enfin, entre le 23 septembre et le 8 novembre 1944, 13 668 enfants de la région de Montbéliard et de Belfort arrivent en Suisse par Boncourt, par trains entiers, et séjournent dans ce pays jusqu'à la fin de la guerre.

La seconde partie de l'ouvrage est consacrée aux camps d'internement sur terre jurassienne. Vingt-six camps sont répertoriés, dont sept réservés à des internés civils, seize destinés aux militaires et deux mixtes, plus le camp de Souboz, celui de Bassecourt, réservé aux internés civils politiques sous l'administration du Ministère

¹ Hauser, avec raison, met l'accent sur la dureté du sergent Choffat qui fit exécuter ce refoulement sans états d'âme (cf. p. 45). De manière générale, certains gradés, comme le major Hatt ou le caporal GA Eberlé, vont se montrer bien plus zélés que ne le demandent les instructions émanant de Berne, allant jusqu'à donner ordre de se déguiser en réfugiés pour infiltrer les réseaux de passeurs.

public fédéral et enfin celui de Bourrignon, réservé aux juifs orthodoxes, pour lequel l'auteur bénéficie du témoignage des frères Halpérin, internés en été 1943.

Il existe une différence de traitement entre les internés civils et les militaires, ces derniers étant soumis aux Conventions de La Haye de 1907.

Les camps sont régulièrement inspectés. Les horaires de travail respectent le shabbat, ainsi que le dimanche. De même, la discipline n'est pas trop contraignante. Si les installations sanitaires laissent fortement à désirer, la subsistance est passable, parfois pas assez abondante. La vie au quotidien dans les camps est conditionnée par la dispersion des familles et la non-préparation de la majorité des internés aux durs travaux de l'agriculture, de l'extraction de la tourbe et des défrichements. Les internés travaillent 48 heures hebdomadaires étalées sur cinq jours et demi et reçoivent une solde de 1 franc par jour, 1 fr. 80 entre janvier et août 1944 (par comparaison, les soldats touchaient une solde de 2 francs par jour).

Les internés peuvent quitter le camp deux soirs par semaine jusqu'à 21 h 30 et se rendre dans les établissements publics du village le plus proche. En fin de semaine, le rayon de déconsignation s'élargit aux bourgades avoisinantes, mais les autorités sont réticentes à autoriser les internés à se rendre dans les grandes villes.

La cohabitation entre les internés et la population locale n'est pas toujours facile, de même qu'entre les internés et les soldats mobilisés. Les doléances du colonel Moine sont particulièrement édifiantes. Il se plaint du traitement de faveur dont bénéficient les internés et minimise leur travail «... souhaitant que ces camps soient fermés et leur population ramenée à l'intérieur du pays, où ils rendront plus de services aux milieux agricoles qu'à **baguenauder et bricoler** dans nos pâturages». De même, en janvier 1943, O. Schmidt, préfet de La Neuveville, proteste contre «des juives se promenant bras-dessus, bras-dessous, avec leurs gardiens, des soldats en uniforme...». Ces relents d'antisémitisme découlent aussi de l'«Überfremdung», vision récurrente chez nos hauts fonctionnaires d'alors ainsi qu'au Conseil fédéral!

Dans sa conclusion, Claude Hauser insiste sur les répercussions du conflit mondial et sur le renforcement des mesures de contrôle de la frontière par l'armée, le corps des gardes-frontière et les hommes de la gendarmerie cantonale bernoise. Les autorités avaient même instauré le long des frontières helvétiques, une zone de 15 kilomètres – dont le saillant de l'Ajoie – à l'intérieur de laquelle tout réfugié intercepté devait être refoulé sans délai. Il note des excès de zèle en matière de refoulement, parmi les membres de la police cantonale, alors que les douaniers en poste dans le Jura laissent «transparaître une interprétation très professionnelle des consignes fédérales, dans le respect de la hiérarchie propre à ce corps semi-militarisé, mais non sans quelques tensions avec leur conscience humanitaire»².

Du fait de son paysage agreste et des nombreuses fermes isolées disséminées dans le terrain, la population d'Ajoie ressentait physiquement le désarroi de ces

² Relevons qu'il s'agissait de fonctionnaires devenus douaniers au cours de la crise économique des années 30, et qui pouvaient perdre leur place et leur gagne-pain, ainsi que le bénéfice de la retraite, en cas de désobéissance.

fugitifs, les poussant à leur apporter aide, soutien et réconfort. Claude Hauser rappelle aussi l'importance du rôle joué par certaines familles jurassiennes, dans l'accueil et le sauvetage des réfugiés cachés et escortés à l'intérieur du pays, en violation flagrante des lois fédérales.

Henry SPIRA*

* En souscription chez l'auteur, un tiré à part de sa contribution d'auteur indépendant, disponible sur le site Internet officiel du gouvernement genevois:

«Nouvel éclairage sur les activités de l'Arrondissement territorial de Genève 1940-1945» et «Le refuge en Suisse 1933-1945 / Sources et définitions», avec répertoire des listes nominatives disponibles.

Un ouvrage relié, format A4, 140 pages, avec de nombreuses illustrations et reproductions de documents, au prix de CHF 30.- + frais de port et emb. CHF 5.-. Souscription sous pli ou par fax (022 794 57 50) à l'auteur:

Henry Spira

5, ch. de la Fauconnerie

1228 Plan-les-Ouates.